



ADDENDA À LA SOUMISSION

Services professionnels pour la mise en œuvre du système énergétique de quartier des plaines LeBreton – Représentant du propriétaire

ES034

Le 29 août 2023

ADDENDA no. 1

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

- La date et l'heure de clôture de l'appel d'offres sont prolongées du 8 septembre 2023 à 15 h HAE au **20 septembre 2023 à 15 h HAE.**

Les questions et réponses suivantes doivent être interprétés comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

- **Question 1:** Envisagez-vous une prolongation de deux semaines ?

Réponse 1: La date de clôture de l'appel d'offres a été révisée et sera prolongée à mercredi le 20 septembre 2023 à 15 h HAE. La date limite pour les demandes de renseignements sera révisée afin de respecter la nouvelle date de clôture de l'appel d'offres. Les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit à l'agent principal des contrats, identifié sur la page titre (page 1) de l'appel d'offres, le plus tôt possible au cours de la période de consultation et au plus tard quatorze (14) jours civils avant la date fixée pour la clôture de l'appel d'offres, afin de disposer d'un délai suffisant pour fournir une réponse.

- **Question 2:** La CCN serait-elle disposée à envisager un critère d'évaluation qui pondère plus fortement la note technique, comme par exemple une évaluation de 80 % de l'offre technique et de 20 % de l'offre financière ?

Réponse 2: La pondération de la note financière et de la note technique ne sera pas modifiée, la valeur technique et le prix comptent chacun pour 50 % de la note globale. L'appendice B : Critères d'évaluation décrit les critères techniques cotés qui seront utilisés pour évaluer les soumissions. La note minimale requise pour les critères techniques cotés est de 80 % (40 points sur 50), en reconnaissance de la nature technique du projet et pour récompenser les promoteurs qui peuvent faire preuve d'excellence technique. Les soumissionnaires qui n'obtiennent pas cette note technique minimale ne seront pas pris en compte dans l'évaluation de l'offre financière décrite à l'appendice C : Soumission financière.

- **Question 3:** En ce qui concerne la section 4.0 de l'énoncé des travaux, veuillez confirmer que si notre équipe d'ingénieurs possède les connaissances et l'expérience nécessaires pour traiter de manière adéquate les aspects mécaniques, électriques, civils, géotechniques et énergétiques requis pour une étude de faisabilité du SEQ et la définition du concept, nous ne sommes pas tenus d'avoir des disciplines d'ingénierie désignées ou formées séparément pour chacune d'entre elles.

Réponse 3: Comme indiqué dans la section 4.0 de l'énoncé des travaux, le promoteur doit désigner une

personne pour chaque rôle ; cependant, il est permis qu'une personne remplisse plusieurs rôles. PRTC2: Expérience du gestionnaire de projet et des principaux membres de l'équipe, à l'appendice B : Critères d'évaluation, décrit les informations demandées. Le promoteur doit démontrer pourquoi chaque personne est qualifiée pour effectuer ce travail et quelle est son expérience pertinente en matière de projets. Les qualifications peuvent inclure des licences, des accréditations et/ou des études, mais une licence ou une accréditation distincte n'est pas nécessairement requise. Le promoteur doit démontrer pourquoi une personne identifiée pour une discipline spécifique est qualifiée pour fournir une expertise dans ce domaine.

Emilie Scheckman
Senior Contract Officer / Agent principal de contrats
Procurement Services / Services de l'approvisionnement
Corporate Services Branch / Direction des services généraux